



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2002) 1552 final

Bruxelles, le 30 janvier 2002

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-cinquante-deuxième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 23 janvier 2002

(matin et après-midi)

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1553ème réunion tenue à Bruxelles, le 30 janvier 2002.

Il comprend 19 pages.

Romano PRODI

Président

David O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	5-6
------------------------	-----

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2002) 1552/3; SEC(2002) 44/2)	7
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2002) 1552)	7
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1551ÈME RÉUNION DE LA COMMISSION (15 JANVIER 2002) (PV(2002) 1551 ET /2).....	7
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	8
4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 14 AU 17 JANVIER 2002 (SP(2002) 106)	8
4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2002) 103).....	8
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2002) 28)	8
6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ÉTAT ET INFRACTIONS (C(2002) 10 ET /2 ; SEC(2002) 57 ET /2).....	10
6.1. AIDES D'ÉTAT - DOSSIER REPORTÉ LORS DE LA 1551ème RÉUNION DE LA COMMISSION DU 15 JANVIER 2002 (C(2002) 10/2)	10
6.2. INFRACTIONS – DOSSIERS REPORTÉS POUR INDISPONIBILITÉ DU TEXTE - RÉGULARISATION (SEC(2002) 57/2)	10

7.	PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS	10
7.1.	PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2002) 45 À /5)	10
7.2.	PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2002) 46).....	11
7.3.	HABILITATIONS EXERCÉES (SEC(2002) 47 À /5)	12
7.4.	DÉLÉGATIONS EXERCÉES.....	12
8.	PAQUET FERROVIAIRE	13
–	VERS UN ESPACE FERROVIAIRE EUROPEEN INTEGRE»	13
–	PROPOSITION DE REGLEMENT SUR LA SECURITE FERROVIAIRE PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE DU CONSEIL 96/48 CONCERNANT L'INTEROPERABILITE DU SYSTEME TRANSEUROPEEN FERROVIAIRE.....	13
–	PROPOSITION DE REGLEMENT INSTITUANT UNE AGENCE EUROPEENNE POUR LA SECURITE ET L'INTEROPERABILITE FERROVIAIRE.....	13
–	RECOMMANDATION DE DECISION DU CONSEIL AUTORISANT LA COMMISSION A NEGOCIER LES CONDITIONS D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES (COTIF) DU 9 MAI 1980 TELLE QUE MODIFIEE PAR LE PROTOCOLE DE VILNIUS.....	13
–	PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE DU CONSEIL 91/440/CEE SUR LE DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER COMMUNAUTAIRES (COM(2002) 18 À /5 ; COM(2002) 21 ET /2 ; COM(2002) 22 ET /2 ; COM(2002) 23 À /3 ; COM(2002) 24 ; COM(2002) 25 ET /2 ; SEC(2002) 61).....	13

9. DIVERS.....	14
10. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES	14
11. SCIENCES DE LA VIE ET BIOTECHNOLOGIE – UNE STRATÉGIE POUR L’EUROPE (COM(2002) 27 À /4 ; SEC(2002) 62)	17
12. PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA PREVENTION ET LA REPARATION DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX (COM(2002) 17 À /5 ; SEC(2002) 55)	18

Séance unique : mercredi 23 janvier 2002 (matin et après-midi)

La séance est ouverte à 9h00 par M. le Président PRODI. Elle est interrompue à 10h30 (cérémonie de remise des vœux au Roi des Belges) et reprise à 14h15.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-président
Mme de PALACIO	Vice-présidente
M. MONTI	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTROM	Membre
M. VITORINO	Membre

Etaient excusés :

M. FISCHLER	Membre
M. PATTEN	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

Mme DORAN-SCHIRATTI	Chef de cabinet adjoint de M. FISCHLER	Tout sauf point 10
M. CARY	Chef de cabinet de M. PATTEN	Tout sauf point 10
Mme ROGER	Chef de cabinet de M. BARNIER	Tout sauf point 10
M. ANNERBERG	Chef de cabinet de Mme WALLSTRÖM	Point 12
Mme TACHMINTZIS	Chef de cabinet adjoint de Mme DIAMANTOPOULOU	Tout sauf point 10

Assistent également à la séance

M. WAINWRIGHT	Conseiller juridique principal du Service juridique	
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT	
M. FAULL	Porte-parole de la Commission	Sauf point 10
M. LOWE	Chef de cabinet de M. KINNOCK	
M. KOOPMAN	Chef de cabinet adjoint de M. KINNOCK	
M. POWER	Chef de cabinet de M. BYRNE	Points 11 et 12
Mme BERGENFELDT	Membre du cabinet de Mme WALLSTRÖM	Point 12
M. MADEIRA	DG "Environnement"	Point 12
M. PIROTTE	DG "Environnement"	Point 12
Mme AHRENKILDE HANSEN	DG "Presse et communication"	Point 12
M. MORRIS	DG "Presse et communication"	Points 11 et 12
Mme CORUGEDO STENEBOERG	DG "Presse et communication"	Points 11 et 12
Mme DAHMEN	DG "Presse et communication"	Point 12
M. KEMPPINEN	DG "Presse et communication"	Point 12
M. MAMER	DG "Presse et communication"	Point 12

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2002) 1552/3; SEC(2002) 44/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2002) 1552)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 21 janvier 2002.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1551^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (15 JANVIER 2002) (PV(2002) 1551 ET /2)

La Commission approuve le projet de procès-verbal de sa 1551^{ème} réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 14 AU 17 JANVIER 2002

(SP(2002) 106)

La Commission prend acte des informations qui lui sont communiquées relatives au déroulement de la session du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg du 14 au 17 janvier 2002.

M. le **PRESIDENT** rappelle que, dès la désignation officielle de nouveaux présidents pour la plupart des différentes commissions parlementaires, il est souhaitable que chaque Membre prenne les contacts appropriés avec ses commissions afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, le dialogue interinstitutionnel autour des priorités politiques de la Commission.

4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN

(SP(2002) 103)

La Commission approuve les propositions d'octroi des habilitations relatives aux suites à donner aux amendements présentés par le Parlement européen dans le cadre des procédures de codécision et de consultation, reprises au document SP(2002) 103.

5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

(SI(2002) 28)

RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE POUR LES AFFAIRES DU CONSEIL (GrAC) DU 18 JANVIER 2002

(SI(2002) 28)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du Groupe pour les Affaires du Conseil (GrAC) du vendredi 18 janvier 2002.

Elle examine plus particulièrement les dossiers suivants :

a) Création d'une Agence de la protection civile

La Commission note que, pour donner suite aux conclusions de Laeken, la Présidence a inscrit le dossier à l'ordre du jour du COREPER du 24 janvier 2002. Dans ce contexte, et en l'absence de toute proposition de la Commission, celle-ci charge son représentant au COREPER de suggérer de commencer par traiter de la substance du dossier avant d'examiner les instruments à utiliser pour sa mise en œuvre (i.e. agence, coordonnateur ou agence et coordonnateur).

b) Préparation et suivi des réunions informelles des Ministres

La Commission approuve les conclusions opérationnelles jointes en annexe 2 au document SI(2002) 28.

c) Programme de travail de la Commission : association du Conseil au processus de dialogue interinstitutionnel

La Commission note que l'exercice de préparation de la communication sur la stratégie politique annuelle pour 2003 fournira le contexte approprié pour définir les modalités pratiques du dialogue avec les institutions pour la présentation du programme de travail annuel de la Commission (cf PV(2002) 1550, point 8, pages 11 à 13).

6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS

(C(2002) 10 ET /2 ; SEC(2002) 57 ET /2)

6.1. AIDES D'ÉTAT - DOSSIER REPORTÉ LORS DE LA 1551^{ème} RÉUNION DE LA COMMISSION DU 15 JANVIER 2002 (C(2002) 10/2)

La Commission adopte la décision suivante, reprise au document
C(2002) 10/2 :

N 594/2001 ROYAUME UNI

Vauxhall/Ellesmere Port

Décision : **ouvrir la procédure** de l'article 88 (2) CE, conformément à la
lettre figurant au document C(2002) 10/2.

6.2. INFRACTIONS – DOSSIERS REPORTÉS POUR INDISPONIBILITÉ DU TEXTE - RÉGULARISATION (SEC(2002) 57/2)

La Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2002) 57/2.

7. PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS

7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2002) 45 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat
général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 14 au
18 janvier 2002.

7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES
(SEC(2002) 46)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 14 au 18 janvier 2002 :

Echéance le 21/01/2002

E/2002/63 – COM(2002) 20 DG ECFIN

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen :
capacité de prêt et de garantie CE/Euratom pour les actions extérieures.

Echéance le 23/01/2002

E/2002/32 – COM(2002) 26 DG TAXUD

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur
l'opportunité de reconduire le programme d'action pour la douane dans la
Communauté (Douane 2007).

E/2002/52 – C(2002) 99 SG

Communication à la Commission relative à la simplification et
modernisation de l'administration des documents de la Commission
(action 9 du plan d'action intérimaire sur la simplification) – Décision de la
Commission modifiant son règlement intérieur.

Echéance le 24/01/2002

E/2002/27 – COM(2002) 9 DG EMPL

Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité
économique et social et au Comité des régions : « Vers l'accroissement de
la participation au marché du travail et la promotion du vieillissement
actif ».

7.3. *HABILITATIONS EXERCÉES*
(SEC(2002) 47 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 14 au 18 janvier 2002.

7.4. *DÉLÉGATIONS EXERCÉES*

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des délégations exercées pendant la période du 14 au 18 janvier 2002 telles qu'archivées sur le site Greffe 2000.

8. PAQUET FERROVIAIRE

- **VERS UN ESPACE FERROVIAIRE EUROPEEN INTEGRE»**
- **PROPOSITION DE REGLEMENT SUR LA SECURITE FERROVIAIRE
PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE DU CONSEIL
96/48 CONCERNANT L'INTEROPERABILITE DU SYSTEME
TRANSEUROPEEN FERROVIAIRE**
- **PROPOSITION DE REGLEMENT INSTITUANT UNE AGENCE
EUROPEENNE POUR LA SECURITE ET L'INTEROPERABILITE
FERROVIAIRE**
- **RECOMMANDATION DE DECISION DU CONSEIL AUTORISANT LA
COMMISSION A NEGOCIER LES CONDITIONS D'ADHESION DE LA
COMMUNAUTE A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRANSPORTS
INTERNATIONAUX FERROVIAIRES (COTIF) DU 9 MAI 1980 TELLE
QUE MODIFIEE PAR LE PROTOCOLE DE VILNIUS**
- **PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE DU CONSEIL
91/440/CEE SUR LE DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER
COMMUNAUTAIRES
(COM(2002) 18 À /5 ; COM(2002) 21 ET /2 ; COM(2002) 22 ET /2 ;
COM(2002) 23 À /3 ; COM(2002) 24 ; COM(2002) 25 ET /2 ; SEC(2002) 61)**

La Commission approuve la communication figurant au document COM(2002) 18/5, les quatre propositions reprises aux documents COM(2002) 21/2, COM(2002) 22 et /2, COM(2002) 23/2 et /3, et COM(2002) 25/2 ainsi que la recommandation diffusée sous la cote COM(2002) 24, et décide de les transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions.

9. DIVERS

ETABLISSEMENT DE L'AGENCE EUROPEENNE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (SEC(2002) 66)

La Commission prend acte des informations reprises au document SEC(2002) 66.

10. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES

FONCTIONNAIRES DE GRADE A1: MOBILITE. DEPARTS A LA RETRAITE. NOMINATIONS. EQUILIBRE GEOGRAPHIQUE 2001-2003 (SEC(2002) 84)

M. le PRESIDENT rappelle les principes généraux arrêtés par le Collège le 29 septembre 1999 (PV(1999) 1448, point 6.4) concernant la rotation des fonctionnaires occupant des emplois d'encadrement supérieur (grades A1 et A2), ainsi que les objectifs fondamentaux poursuivis sous cet aspect particulier de la politique du personnel.

M. KINNOCK présente un document relatif à la situation du personnel de grade A1 sous ses différents aspects (mobilité, départs à la retraite, nouvelles nominations et équilibre géographique).

La Commission procède à un débat approfondi sur l'application, depuis leur adoption, des règles de mobilité arrêtées en 1999, sur les implications de leur mise en œuvre dans le courant de l'année 2002, ainsi que sur les modalités techniques du déroulement des procédures proposées.

Dans le cadre de ce débat, la Commission évoque également la question du pourvoi de l'emploi de Directeur général à la DG "Environnement", mentionné dans le corps du document SEC(2002) 84 et pour lequel toutes les procédures de sélection, avaient été menées à bien depuis le mois d'octobre 2001, et tous les documents

relatifs à cette sélection avaient été, en leur temps, diffusés à tous les Membres (PERS(2001) 200 à /6).

A l'issue de cet échange de vues, la Commission :

- approuve, moyennant l'intégration de certains amendements décidés en séance, la teneur des propositions reprises au document SEC(2002) 84, et charge M. KINNOCK de finaliser la version consolidée de ce document ;
- prend note du fait qu'elle sera saisie, lors d'une prochaine réunion, des propositions de nomination ainsi que d'autre projets de décision qui sont nécessaires pour donner une suite effective à ces orientations;
- arrête immédiatement les décisions suivantes concernant l'exercice de mobilité des fonctionnaires de grade A1 :
 - S'agissant des emplois de Directeurs généraux :
 - procéder à la publication de plusieurs postes de Directeurs généraux (Service de traduction, Eurostat, DGs Budget, Concurrence, Marché intérieur, Société de l'information, Fiscalité et Union douanière et Relations extérieures). Les avis de vacance correspondants seront publiés à la date du 3 mai 2002, en vue de leur pourvoi dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la fin de l'année 2002, sous réserve des dispositions particulières prévues aux paragraphes 2 et 4 du point « Dispositions générales », page 6 du document SEC(2002) 84 final ;
 - S'agissant des emplois et fonctions de Directeurs généraux adjoints :
 - muter, dans l'intérêt du service, conformément à l'article 7 du Statut et avec effet au 1er avril 2002, M. Hugh RICHARDSON, actuellement Directeur général adjoint au Centre commun de recherche, au poste de Directeur général adjoint à la DG Recherche ;

- supprimer une fonction de Directeur général adjoint à la DG Entreprises et à la DG Développement ainsi que l'une des 4 fonctions de Directeur général adjoint de la DG Agriculture. A l'occasion de la décision de supprimer la fonction de Directeur général adjoint à la DG Développement, la Commission convient également de réexaminer les structures administratives en place dans le domaine RELEX (DG RELEX, DG DEV et DG AIDCO) ;
- créer une fonction de Directeur général adjoint supplémentaire à la DG Relations extérieures et à la DG Concurrence, et de procéder à la publication des avis de vacance correspondants à la date du 3 mai 2002 ;
- procéder à la publication de 7 postes existants de Directeurs généraux adjoints : le 1er février 2002 pour le poste du Centre commun de recherche, le 1er avril 2002 pour le deuxième poste de la DG Recherche et le 3 mai 2002 pour les postes des DGs Agriculture, Concurrence, Relations extérieures et du Secrétariat général.

En outre, la Commission note qu'elle sera saisie par M. KINNOCK :

- d'une proposition relative à la réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif des nominations (CCN) ;
- d'une proposition relative au régime d'évaluation des fonctionnaires de grade A1 et A2 (d'ici la fin février 2002) ;
- deux fois par an, d'une note faisant le point de l'équilibre géographique pour les emplois de grade A1 et A2.

11. SCIENCES DE LA VIE ET BIOTECHNOLOGIE – UNE STRATÉGIE POUR L'EUROPE

(COM(2002) 27 À /4 ; SEC(2002) 62)

M. le **PRESIDENT** présente une communication exposant une vision stratégique des sciences du vivant et de la biotechnologie ainsi qu'un plan d'action dans ce domaine jusqu'en 2010.

Il rappelle que cette communication, qui s'inscrit dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, a été annoncée par la Commission au Conseil européen de Stockholm, et a été élaborée à la lumière des résultats d'une vaste consultation publique lancée en septembre 2001 sur la base d'un document intitulé « Vers une vision stratégique des sciences du vivant et de la biotechnologie ».

Il souligne les principaux défis que représente la mise en œuvre de cette stratégie.

La Commission :

- adopte la communication COM(2002) 27/4 intitulée « Sciences de la vie et biotechnologie – une stratégie pour l'Europe », composée d'un document de stratégie et d'un plan d'action, et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions ;
- décide de publier cette communication et de la rendre accessible sur Europa ;
- décide de maintenir en place le comité de pilotage qu'elle a mis sur pied le 13 mars 2001, pendant la phase critique initiale du lancement et de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action ;
- décide de mettre sur pied un Forum des parties prenantes, regroupant un large éventail de participants, notamment des représentants des pays candidats et de pays en développement, afin de suivre le processus et de faciliter un dialogue structuré.

La Commission rend hommage à la qualité du document et adresse ses remerciements à tous les services qui ont participé à son élaboration, et en particulier à M. Bernhard ZEPTER qui assure avec compétence et efficacité, et avec l'assistance de Mme Viola GROEBNER et de M. Lars MITEK PEDERSEN, la présidence du comité de pilotage.

**12. PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA PREVENTION ET LA REPARATION DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX
(COM(2002) 17 À /5 ; SEC(2002) 55)**

Mme WALLSTRÖM présente une proposition de Directive visant à établir un cadre pour la prévention ou la réparation des dommages environnementaux, et à mettre en œuvre notamment le principe pollueur-payeur.

Elle décrit les caractéristiques essentielles de cette proposition et souligne l'urgence de son adoption par le Collège, suite au long processus d'élaboration dont elle a fait l'objet et qui a comporté une large consultation publique lancée en juillet 2001.

La Commission procède à un débat sur différents aspects de cette proposition, et notamment sur l'opportunité d'introduire des plafonds pour la mise en œuvre de ce régime de responsabilité.

A l'issue de ce débat, la Commission adopte l'amendement suivant :

A l'annexe 3 (*Information and data referred to in article 20(1)*, page 56 de la version anglaise), la phrase suivante est ajoutée au dernier alinéa : « An evaluation of the possibility of introducing a cap should be undertaken within 3 years after the entry into force of the directive ».

Elle convient, dans ce contexte, qu'en ce qui concerne l'évaluation de l'impact (analyse coût/bénéfice) de telles propositions sur le développement durable, tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, les travaux en cours pour la mise au point d'une méthodologie fiable doivent être accélérés.

La Commission adopte la proposition figurant au document COM(2002) 17/5, et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions.

*

* *

La réunion est close à 17h00

Les autres délibérations de la Commission sur certains points de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal spécial.